

COMMUNE DE SPERACEDES
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 A 18H
PROCES VERBAL

Approuvé le 29 septembre 2026

Présents :

MACARIO Jean-Marc, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, PELLEGRINO Christophe, GIOVINAZZO Corinne, FERRACCI Arnaud, PFEND-BARTHOLIN Corinne, BAUSSY Gérard, PETITPREZ Alain, GARDE Brigitte, SIGAUDO Lucas, LOUIS Laurence

Absents excusés : PETIT Catherine donnant procuration à MAUBERT-REY Martine, QUILLET Telio donnant procuration à MACARIO Jean-Marc

Monsieur le Maire demande le respect d'une minute de silence en hommage à Monsieur Joël PASQUELIN, ancien Adjoint puis Maire de la commune de 2001 à 2020, décédé le 9 mai 2026.

ORDRE DU JOUR :

- I. **Approbation du PV du 21 avril 2026**
- II. **Elections sénatoriales : désignation des délégués**
- III. **Questions diverses**

Désignation d'un secrétaire de séance : il est proposé M. Marcel ROUSTAN. Proposition approuvée à l'unanimité.

I. Approbation du PV du 21 avril 2026

Mme LOUIS a de nombreuses remarques au sujet du PV, qu'elle ne trouve pas fidèle aux échanges, notamment par rapport à la décision n° 8. Elle n'a pas reçu le projet de PV dans le délai des 3 jours francs et n'a donc pas eu le temps de transmettre les demandes de modification.

Certaines de ses interventions n'ont pas été reprises : elle avait soulevé le fait que la protection fonctionnelle était un droit mais pas un droit automatique. Elle avait également demandé si la commune bénéficiait de l'assurance désormais obligatoire couvrant les frais liés à la protection fonctionnelles des élus. Elle considère que son intervention a été tronquée de manière radicale, et ne valide donc pas le PV proposé.

M. le Maire lui propose de faire suivre ses observations. Mme LOUIS va le faire et enverra tout par mail.

Procès-verbal approuvé par 12 voix pour et 2 voix contre (M. SIGAUDO, Mme LOUIS).

II. Délibérations

1. Elections sénatoriales – désignation des délégués

Monsieur le Maire rappelle que :

Par arrêté préfectoral, les conseils municipaux ont été convoqués le vendredi 5 juin 2026 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Dans les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués à élire est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général de mars 2026 et les délégués sont élus par et parmi les conseillers municipaux. Le nombre de suppléants est déterminé au regard du nombre de délégués élus.

Pour Spéracèdes : 3 électeurs et 3 suppléants

Dans les communes de 1000 à 8999 habitants, les délégués et les suppléants sont élus simultanément par et parmi les conseillers municipaux, sur une même liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret. Le bureau électoral est formé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés (Mme Martine MAUBERT-REY et Mme Brigitte GARDE) et les deux membres les plus jeunes présents (M. Marcel ROUSTAN et M. Lucas SIGAUDO) dès l'ouverture du scrutin.

M. MACARIO propose une liste de candidats :

Délégués :

Mme Martine MAUBERT-REY

M. Jean-Marc MACARIO

Mme Viviane BONNAFY

Suppléants :

M. Marcel ROUSTAN

Mme Corinne GIOVINAZZO

M. Christophe PELLEGRINO

M. SIGAUDO présente également une liste : M. Lucas SIGAUDO et Mme LOUIS Laurence.

Vote à bulletin secret : 13 voix pour la liste proposée par M. MACARIO et 2 bulletins nuls.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE SONT DONC PROCLAMES ELUS :

Délégués :

Mme Martine MAUBERT-REY

M. Jean-Marc MACARIO

Mme Viviane BONNAFY

Suppléants :

M. Marcel ROUSTAN

Mme Corinne GIOVINAZZO

M. Christophe PELLEGRINO

Fin de la séance à 18h20.

Le secrétaire de séance,
Marcel ROUSTAN

